



Le Maire

Attaché aux liens que j'ai pu créer avec vous depuis 8 ans, je souhaite continuer à promouvoir cette proximité et ce dialogue au travers notamment des visites de quartier. Mises en place dès ma prise de fonction en 2008, celles-ci me permettent en effet d'être au plus près des problématiques concrètes de chaque quartier.

J'ai ainsi entrepris une nouvelle visite du quartier Dulud-Laffitte le 12 mars 2016 de manière à faire le point, avec vous, sur les sujets qui vous préoccupent et d'échanger autour des projets de la commune.

Ce rendez-vous m'a ainsi permis de dialoguer avec de nombreux habitants sur les sujets de votre quartier et sur la ville.

POINTS ÉVOQUÉS DANS VOTRE QUARTIER

• Voirie

De nombreux travaux, ayant pour objectif d'améliorer votre cadre de vie et la sécurité des déplacements, ont déjà eu lieu cette année dans votre quartier et se poursuivront dans les mois à venir.

Les plantations et mises en place de pieds d'arbres de la rue Jacques Dulud se sont achevées mi-mars.

Après l'installation de coussins berlinois sur certains carrefours en 2015, un plateau surélevé sera créé à l'intersection des rues Charles Laffitte et Ancelle. Un projet de mise en zone 30 des rues Jacques Dulud et Charles Laffitte est également à l'étude, depuis la rue des Graviers jusqu'au boulevard des Sablons, incluant les rues Victor Noir, Ancelle et Deleau.

Un ralentisseur a été demandé à proximité de l'intersection Graviers/Barrès. S'agissant d'un carrefour à feu l'aménagement à étudier serait davantage un plateau traversant, toutefois compte-tenu du trafic du boulevard Maurice Barrès il n'est pas certain que la Ville de Paris, propriétaire de la voirie, accepte.

Par ailleurs le service Eclairage Public de la Ville équipe les candélabres de lanternes à meilleur rendement et de platines électroniques visant à réduire le flux lumineux en pleine nuit, sur une période d'environ 5 ans en fonction du niveau de vétusté et du taux de panne par secteur. Ainsi en 2016 l'éclairage public des rues Jacques Dulud, Graviers (entre la rue Jacques Dulud et le boulevard Maurice Barrès) et de la rue Deleau sera rénové puis en 2017 celui de la rue Charles Laffitte.

Enfin, dans le cadre des travaux de remise à niveau du réseau ErDF suite à la panne de 2013, des travaux auront lieu cette année boulevard Maurice Barrès et aux amorces des rues des Graviers et Ancelle.

• Parking Madrid

Les travaux préalables de dévoiement des réseaux (gaz, électricité, eau) débutés cet été ont pris fin. Les travaux propres à la construction du parking débuteront ce mois-ci pour une durée de deux ans. Ceux-ci seront suivis d'un réaménagement de la voirie et des trottoirs au premier semestre 2018.

Durant toute la durée des travaux, la circulation sera maintenue sur une file de 4 mètres de large dans chaque sens et les trottoirs de 2 mètres de large seront conservés.

Ce parking de 450 places (réparties sur 4 sous-sols) permettra de répondre à la saturation du stationnement dans le quartier. De nombreuses demandes d'amodiations sont d'ores et déjà parvenues à la mairie.

Concernant les référés préventifs des immeubles situés dans la zone d'influence géotechnique du parking, il semblerait que certaines copropriétés aient été invitées par leur Syndic à prendre un avocat. Je tiens à vous informer que ces référés préventifs sont une simple procédure de constat de l'état du bâti, mené sous l'autorité d'un expert indépendant désigné par le tribunal administratif. Pour les copropriétés, cette procédure permet de faire constater l'état de leur propriété et de pouvoir signaler à un expert indépendant tout désordre survenant pendant ou après les travaux de l'ouvrage.

• Stationnement boulevard Maurice Barrès

Lors de la précédente visite de quartier de janvier 2015 je vous avais fait part de la possibilité, en cas de dégradation de la situation du stationnement suite à l'ouverture de la Fondation LVMH, de créer un stationnement payant le week-end dans ce secteur (côté Bois de Boulogne) pour les véhicules ne disposant pas d'un macaron résident.

Les études réalisées n'ont pas montré d'augmentation de la part du stationnement « non résidents » parmi les véhicules en stationnement sur les rues adjacentes de la Fondation et du Jardin d'Acclimatation.

Toutefois une montée en puissance de la fréquentation du Jardin d'Acclimatation étant programmée il est possible que ce stationnement payant le week-end (pour les non résidents) soit néanmoins mis en place dans les prochains mois.

• Stationnement des cars et des véhicules utilitaires

La problématique du stationnement de cars « France cars », de camions et véhicules utilitaires d'autres sociétés engendrant des difficultés de stationnement dans ce quartier résidentiel a également été soulevée. J'ai rencontré début mars le gérant de « France cars » et la Police Municipale procède à de très fréquentes verbalisations et mises en fourrière. J'ai également demandé aux services de la Ville d'étudier toutes les actions possibles permettant de mettre un terme à ces stationnements abusifs.

• Crèche interentreprises rue Pierret

Certains d'entre vous m'ont interrogé sur une crèche qui sera créée au niveau du 36 rue Pierret.

Il s'agira d'une crèche privée interentreprises gérée par la société « Les Petites Canailles » conventionnée par la Caf. Celle-ci aura une capacité de 66 berceaux, une superficie de 620 m² (+ 135 m² de jardins) et ouvrira en septembre prochain.

Pour de plus amples informations vous pouvez consulter le site Internet de cette société : www.lespetitescanailles.fr

Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points particuliers soulevés lors de cette visite (déjections canines, maison Servier, signalétique LVMH, aires de stationnement motos, ascenseur traversée avenue Charles de Gaulle, vitesse excessive, végétalisation du boulevard des Sablons, livraisons Bentley, circulation des vélos sur trottoirs, etc.) ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 12 mars.

À SAVOIR

• **Nouvel espace sportif et de loisirs**

Lors de ses séances des 15 novembre et 15 décembre 2015 et après avis de la commission d'urbanisme, le Conseil municipal a adopté à une très large majorité le projet de création d'un nouvel espace sportif localisé. Il se situera sur le terrain « Saint-James » d'environ 6.000 m².

Propriété de la Ville depuis 2004, sa vocation sportive a été confirmée dans le Plan Local d'Urbanisme, après deux années de concertation et d'enquête publique.

Ce nouvel espace viendra utilement compléter l'offre sportive et permettra de répondre aux besoins de chacun (particuliers, scolaires, associations...). Une étude réalisée par le service des sports de la Ville, entre 2013 et 2015, auprès des sportifs, des établissements scolaires et des associations sportives a en effet permis de cerner précisément l'évolution des besoins à Neuilly. Il a ainsi été décidé de faire de ce lieu un espace vert à vocation sportive et de loisirs (terrain de grands jeux en plein air pour les écoles, familles ou associations), d'améliorer l'offre tennistique (réalisation de 4 terrains de tennis couverts) et de créer de nouvelles salles de sports (7 nouvelles salles de sports).

Une réunion publique de présentation du projet aura lieu avant l'été. Le démarrage des travaux est prévu en juillet, ces derniers devraient durer environ deux ans.

• **Réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle**

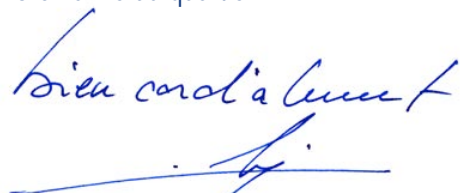
La Ville a lancé fin 2015 un concours de maîtrise d'œuvre afin de procéder au réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle. Cette opération s'inscrit dans les réflexions, engagées depuis de nombreuses années, dont celle d'un projet d'enfouissement auquel l'État n'a pas donné suite pour des raisons financières. En 2014, des discussions ont donc été engagées entre la Ville et la Direction des Routes d'Ile de France dans la perspective d'un classement dans le domaine public communal des parties à caractère urbain de l'avenue, l'État conservant la gestion et l'entretien de la RN13.

En parallèle de ces travaux sur les abords de l'avenue, la Ville entend obtenir de l'État des ajustements progressifs sur le nombre de voies et les rythmes des feux de l'axe routier principal afin de parvenir à terme à un profil de boulevard urbain, en renversant les schémas de circulation au profit des piétons.

Un jury de concours, composé d'élus municipaux et de personnalités qualifiées, s'est ainsi réuni le 21 janvier pour se prononcer sur l'examen des dossiers de candidature. Suivant son avis, la Ville de Neuilly a décidé de retenir 3 groupements de maîtrise d'œuvre. Le choix du lauréat du concours aura lieu d'ici la fin de l'année 2016.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier Dulud-Laffitte.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.



Jean-Christophe FROMANTIN

Pour contacter le Maire

Permanence sans rendez-vous le vendredi de 16h à 18h.

mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr -  @jcfromantin -  Jean-Christophe Fromantin

Adresse postale : M. le Maire, Hôtel de Ville - 96, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine

Cabinet du Maire : 01 40 88 88 88

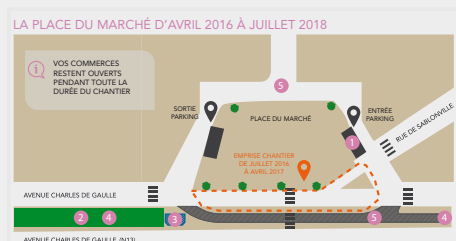
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LIRE SUR LE SITE neuillysurseine.fr



ATTRACTIVITÉ

De nouvelles grandes entreprises s'implantent à Neuilly.

La Ville accueille de nouvelles entreprises renommées. Retour sur ces mouvements qui sont révélateurs de l'attractivité de notre territoire communal.



ÉOLE

le RER E vers l'Ouest

Prolongement du RER E vers l'Ouest : lancement des travaux préparatoires place du marché en avril 2016.



EMPLOI

Un site internet pour l'emploi local.

Créé en partenariat avec la Ville et la Maison de l'Emploi, ce nouveau site est doté d'un nouveau moteur de recherche plus performant et propose plus de 2 000 offres à Neuilly et 70 000 dans les environs. <http://emploi.neuillysurseine.fr>

➔ Pour suivre l'actualité mensuelle de la ville, abonnez-vous à la lettre d'information numérique *Neuilly Actualité* : www.neuillysurseine.fr/newsletter

Et aussi :



www.neuillysurseine.fr



@VilledeNeuilly



Ville de Neuilly



Appli Ville de Neuilly

INFORMATION À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DE COPROPRIÉTÉ

Si vous souhaitez recevoir la *Lettre aux responsables de copropriété* numérique, abonnez-vous en ligne sur le site de la Ville www.neuillysurseine.fr/coproprietes